

La volonté du gouvernement fédéral de réduire son déficit budgétaire déconcerte de nombreux observateurs, qui y voient une sorte de manie de l'équilibre des comptes. Néanmoins, l'ampleur des déficits constitue véritablement un problème préoccupant, qui équivaut à un handicap pour l'économie, puisqu'elle restreint les possibilités de création d'emplois et de génération de revenu. Cette réalité impose donc une contrainte supplémentaire au gouvernement, qui doit tenir compte des éventuelles conséquences négatives de ses actions sur la performance économique.

Pourquoi ne pourrait-on pas augmenter les prestations pour enfants, en compensant tout simplement cette hausse par une majoration des impôts? On opérerait ainsi un transfert de ressources des familles sans enfant vers celles avec enfants, et, si le ciblage est rigoureux, seule une certaine catégorie de familles avec enfants en bénéficierait.

Outre les frais d'administration et d'intérêt, les programmes gouvernementaux entraînent des coûts d'inefficacité chaque fois qu'un particulier adapte son comportement à un programme donné, que ce soit dans le but de percevoir davantage de prestations ou de payer moins d'impôts. Ces coûts d'inefficacité (également qualifiés de pertes d'inertie) sont liés aux deux volets de l'action des pouvoirs publics, à savoir les dépenses aussi bien que l'imposition, et ce sont eux qui peuvent causer le plus grand tort à l'économie. Il importe donc de concevoir des programmes qui évitent ces charges.

L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION CANADIENNE

La mise au point d'un régime de prestations familiales est également soumise à la contrainte de l'évolution de la structure par âge de la population canadienne. Notre population connaît un vieillissement progressif, si bien qu'on pourrait être amené à transférer certains fonds des prestations pour enfants aux prestations destinées aux personnes âgées, lorsque la génération du "baby boom" atteindra cette tranche d'âge.

L'augmentation de la proportion de personnes âgées dans la population canadienne tient essentiellement à la chute du taux de fécondité et à la prolongation de l'espérance de vie. Si l'on compare la population canadienne à celle de certains pays d'Europe, notamment du Danemark et de la Suède, où les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 16 p. 100 de la population, notre pays a tout de même une population relativement jeune, puisque les "65 ans et plus" ne représentaient en 1981 que 10 p. 100 de la population (32). Pourtant, la population canadienne marque une tendance au vieillissement, et les changements qui surviennent dans répartition des tranches d'âge se répercutent sur les ratios de dépendance et, par contrecoup, sur les programmes sociaux des pouvoirs publics. Nous entendons par ratio de dépendance le pourcentage des personnes présumées financièrement

(32) Conseil national du bien-être social, *Soixante-cinq ans et plus*, Ottawa, février 1984, p. 19.